



**Programme des Nations Unies pour  
l'Environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée  
14 juin 2022

Original : Anglais

9<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Vidéoconférence, 5 juillet 2022

**Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au programme de travail PNUE/PAM 2022-2023 adopté par la 22<sup>e</sup> Réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021, le Secrétariat organise par vidéoconférence la 9<sup>e</sup> réunion intégrée du Groupe de coordination de l'approche écosystémique le 5 juillet 2022.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
  - (i) Fournir des orientations sur le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) 2008-2021 et la préparation des principaux éléments pour le renouvellement d'une feuille de route PNUE/PAM EcAp/IMAP ;
  - (ii) Examiner une proposition sur le flux de travail pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de gouvernance EcAp en mettant l'accent sur les produits CORMON ;
  - (iii) Faire le point sur les progrès réalisés dans la préparation du QSR MED 2023 et le contenu prévu par objectif écologique et indicateur commun et fournir des conseils sur les prochaines étapes.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants à la réunion dans leurs délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Mme Tatjana Hema, Coordinatrice de la Convention PNUE/PAM-Barcelone ouvrira la réunion à 10 h 00 le 5 juillet 2022.

### Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.521/1 UNEP/MED WG.521/2
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.521/Inf.1

- a) *Règlement intérieur de la réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique*
5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
  - b) *Élection des membres du bureau*
6. Sous réserve de l'article 20 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), les réunions éliront un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.
  - c) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*
7. Sous réserve de l'article 14 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.521/1 dans sa version annotée ainsi que le projet de calendrier figurant en annexe du présent document, seront examinés et soumis pour adoption aux membres de la réunion.

*d) Organisation du travail*

8. Les discussions se dérouleront en sessions plénières, sous réserve de la décision de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.
9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant les réunions. Les documents de travail seront en anglais et en français. Les documents de travail et d'information de la réunion pourront être téléchargés via un lien qui sera partagé ultérieurement.
10. Les sessions sont programmées de 10h00 à 12h00, de 12h30 à 14h30 et 15h30 à 16h15. Il est prévu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour. Il est prévu de clôturer la réunion à 16h15 le 5 juillet 2022, après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Evaluation de la mise en œuvre et renouvellement de la feuille de route de l'approche écosystémique 2008-2021**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.521/3
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.521/Inf.3

11. Au titre de ce point à l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document intitulé « Feuille de route de l'approche écosystémique 2008-2021, évaluation de la mise en œuvre et proposition d'un EcAp renouvelé » (UNEP/MED WG.521/3).
12. La réunion devrait examiner et prendre note du concept d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique 2008-2021 et de la préparation des principaux éléments d'une politique renouvelée de feuille de route EcAp/IMAP du PNUE/PAM et fournir des orientations.

**Point 4 de l'ordre du jour : Mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.521/4
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.521/Inf.4

13. Au titre de ce point à l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document intitulé « Mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique » (UNEP/MED WG.521/4), sur une proposition du flux de travail afin d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme de gouvernance EcAp en mettant l'accent sur les produits CORMON.
14. La réunion devrait examiner la proposition d'un mécanisme de gouvernance EcAp élaboré et fournir des orientations sur son développement ultérieur, le cas échéant.

**Point 5 de l'ordre du jour : Préparation du QSR MED 2023**

<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.521/Inf.5 UNEP/MED WG.521/Inf.6
--------------------------------	--

15. Au titre de ce point à l'ordre du jour, le Secrétariat fournira des informations sur la table des matières du chapitre socio-économique, l'état d'avancement par indicateur commun et objectif écologique et le contenu anticipé du Med QSR 2023 ainsi que le calendrier de préparation s'y afférant.
16. La réunion devrait examiner les progrès réalisés et le contenu prévu du QSR MED 2023, et fournir des orientations sur la marche à suivre.

**Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions**

<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.521/Inf.7 UNEP/MED WG.521/Inf.8
--------------------------------	--

17. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

18. Le Secrétariat (CAR/ASP) présentera les échelles d'évaluation des oiseaux marins (UNEP/MED WG.521/Inf.6) et la référence de base sur les espèces non-indigènes (UNEP/MED WG.521/Inf.7).

**Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.521/5
----------------------------	-------------------

19. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

**Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

20. Le Président devrait clôturer la réunion le mardi 5 juillet 2022 à 16h15.

### CALENDRIER PROPOSÉ

<b>Mardi, 5 juillet 2022</b>		
<b>Horaire (EET, Athènes)</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>	<b>Documents</b>
10:00 – 10:15	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance	
	Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation	UNEP/MED WG.521/1 UNEP/MED WG.521/2 UNEP/MED WG.521/Inf.1
10:15 – 11:00	Point 3 de l'ordre du jour : Evaluation de la mise en œuvre et renouvellement de la feuille de route de l'approche écosystémique 2008-2021	UNEP/MED WG.521/3 UNEP/MED WG.521/Inf.3
11:00 – 12:00	Point 4 de l'ordre du jour : Mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique	UNEP/MED WG.521/4 UNEP/MED WG.521/Inf.4
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>	
12:30 – 14:00	Point 5 de l'ordre du jour : Préparation du QSR MED 2023	UNEP/MED WG.521/Inf.5 UNEP/MED WG.521/Inf.6
14:00 – 14:30	Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions	UNEP/MED WG.521/Inf.7 UNEP/MED WG.521/Inf.8
14:30 – 15:30	<i>Pause</i>	
15:30 – 16:15	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	UNEP/MED WG.521/5
16:15	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	